



ÉLUS, SANTE PUBLIQUE & TERRITOIRES

Mairie d'Albi

16 Rue de l'Hôtel de Ville

81 000 Albi

www.espt.asso.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

INTRODUCTION

L'année 2020 a comporté bien des bouleversements – liés en premier lieu au contexte sanitaire et à ses conséquences sociales et économiques, des mobilisations solidaires exemplaires, des plans d'action publique pour faire face à la crise sanitaire dans lesquels les communes et leurs groupements ont été particulièrement impliqués, au plus près des habitants¹, et une reconnaissance aigüe du rôle des villes et des élus locaux dans la fabrique de la santé, en complément des services et des politiques de l'Etat.

Avec les élections municipales qui se sont déroulées au cours du premier semestre – en particulier, un 2^{ème} tour qui n'a pu se tenir qu'en juin dans de nombreuses villes, en particulier les métropoles adhérentes de l'association (Paris, Lyon, Marseille, Rennes, ...), et en lien avec les statuts mêmes de l'association – réseau national d'élues et élus de communes et de groupements de communes, l'année 2020 a également entraîné un bouleversement particulier au sein de l'association « Elus, santé publique et territoires », avec le renouvellement en fin d'année de ses instances de gouvernance (composition de son bureau et de son conseil d'administration), de sa présidence et de ses vice-présidences. En effet, Laurent EL GHOZI, président fondateur d'ESPT, Marianne AUFFRET, 1^{ère} vice-présidente, et 4 des 7 membres du Conseil d'administration ne se portaient pas candidats à leur réélection sur leurs territoires. Le fonctionnement régulier de l'association a été maintenu grâce à l'investissement des membres sortants du conseil d'administration, et de celles et ceux élus dans leur commune dès le 1^{er} tour, qui ont continué d'assurer le passage de témoin et la relance des projets associatifs avec les prochaines et prochains membres.

L'Assemblée générale du 20 novembre 2020 a ainsi élu à la présidence d'ESPT Monsieur Gilbert HANGARD, maire adjoint de la ville d'Albi, et a désigné à l'unanimité les nouveaux membres de son conseil d'administration (cf. 1.6). Celui-ci se compose désormais d'élues et élus, déjà investis au sein de l'association depuis de nombreuses années – Alexandra FOURCADE, maire adjointe de Neuilly-sur-Seine, Francis BRUNELLE, maire adjoint de Sceaux, Danielle VALERO, maire adjointe d'Evry-Courcouronnes – et qui ont renouvelé leur engagement au sein de ses instances, et d'élues et élus exerçant leur mandat local depuis les dernières élections municipales – Véronique GARNIER, maire adjoint de Croissy-sur-Seine, Didier DEBORD, maire adjoint de Nanterre.

¹ L'emploi du masculin, plutôt que de l'écriture inclusive, répond à un souci de fluidité de lecture ; dans les expressions concernées, il embrassera le féminin et le masculin.

Laurent EL GHOZI et Marianne AUFFRET demeurent président et 1^{ère} vice-présidente d'honneur. Chacune, chacun, au sein de l'association et parmi les partenaires institutionnels et associatifs, ont salué le chemin parcouru et les avancées réalisées grâce à leur engagement et les plaidoyers qu'il et elle ont portés au cours des 15 dernières années.

Cette nouvelle équipe portera ainsi la suite de l'histoire associative et poursuivra le déploiement de ses activités dans les années à venir, en partenariat avec l'ensemble du riche réseau d'acteurs, institutionnels, associatifs, universitaires, développé par ESPT depuis de nombreuses années. Ces élues et élus s'attacheront ainsi à accomplir les missions de l'association, à fédérer les élus locaux délégués à la santé, à porter leur voix et à nourrir le débat public de leurs expériences et de leurs analyses expertes en santé publique.

Alors qu'une nouvelle page s'ouvre dans l'histoire de l'association, rappelons **les finalités associatives, inscrites dans ses statuts** :

- Promouvoir toutes politiques visant la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ;
- Affirmer, faire reconnaître et légitimer le rôle des communes et de leurs groupements dans la mise en œuvre de politiques territoriales de santé publique (participation au débat public et à des instances régionales et nationales) ;
- Sensibiliser, (in)former et mobiliser les locaux pour développer et consolider toute forme de politiques de santé publique contractualisées entre les collectivités locales et l'État, dans la logique et sur le modèle développé dans le cadre de la politique de la ville et des Ateliers Santé Ville (ASV) ;
- Renforcer, élargir et accompagner la mobilisation des villes en matière de santé - dans le cadre de la stratégie de transformation du système de santé « Ma santé 2022 », de la stratégie nationale de santé, du plan national de santé publique 2018-2022, de la loi dite Buzyn relative à l'organisation et à la transformation du système de santé du 24 juillet 2019 et de la feuille de route de la politique de la ville, « Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers », et en particulier dans le contexte de crise sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 - pour le développement de dynamiques territorialisées de santé (ASV, Contrats Locaux de Santé (CLS), Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)), en portant une attention particulière aux territoires urbains et populations les plus fragiles ;
- Développer la mise en lien, les partenariats entre les collectivités locales, les institutions de santé publique ou de développement territorial et les chercheurs autour de la question des inégalités sociales et territoriales de santé, en particulier promouvoir une prise de décision publique en matière de politique locale de santé éclairée par la recherche.

ESPT soutient toutes les politiques locales qui favorisent la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, l'accès aux droits, aux soins, à la prévention, à la santé égale pour tous, qui intègrent les déterminants de la santé et qui contribuent à l'éducation et à la promotion de la santé. En particulier dans le contexte de crise sanitaire qui les mobilisent fortement, les élus locaux ont besoin de connaissances, de partages d'expériences inspirantes, et de données sanitaires et d'analyses infra-urbaines (à l'échelle des quartiers, des IRIS) pour mieux connaître les enjeux de leur territoire, pour identifier les freins et les leviers d'intervention, qui relèvent en particulier de leurs champs de compétences, pour agir sur les inégalités de santé, pour construire dans une démarche partenariale des politiques locales favorables à la santé de tous.

ESPT agit principalement par la sensibilisation, la formation et l'accompagnement théorique et méthodologique des élus et acteurs locaux pour la mise en place de politiques locales de santé publique et pour la mise en œuvre des divers dispositifs (ASV, CLS, CLSM), notamment dans le cadre des Contrats de Ville.

ESPT développe également, en particulier pendant la période de confinement en 2020 qui a rendu impossible l'organisation d'événements physiques rassemblant du public, les réunions et sessions de formation, un plaidoyer national en faveur de la reconnaissance du rôle des élus locaux dans la fabrique de la santé et la lutte contre les ISTS, en participant avec ses partenaires au débat public, à la mise en questionnement publique des enjeux de santé et à des instances territoriales, régionales et nationales de programmation et de pilotage des politiques publiques de santé.

En 2020, en particulier à partir de mars, les axes d'intervention « historiques » d'ESPT ont largement été entravés par les conditions restrictives concernant notamment les rassemblements et les déplacements, imposées par le confinement et la sortie du confinement. La chargée de mission, seule salariée à temps plein, a maintenu ses fonctions, en télétravail et les élues et élus locaux adhérents ont animé à distance les réflexions internes à l'association et les activités associatives en lien avec ses partenaires associatifs, professionnels et institutionnels.

Le volet « Coopération avec la recherche universitaire » a sans doute été le plus impacté. Si dans le cadre de sa mission d'information-sensibilisation des acteurs, ESPT a largement diffusé et valorisé des études, des expériences positivement évaluées, des analyses

développées par des chercheurs en sciences sociales notamment et en particulier sur l'impact de la crise en terme d'aggravation des inégalités sociales et territoriales de santé, l'association n'a pas pu mettre en œuvre en 2020 son partenariat avec les équipes enseignantes en géographie de la santé des Universités Paris Nanterre et Paris Est Créteil, ni avec les partenaires de la plateforme Géodépistage.

L'association a conservé bien sûr sa **mission d'information-sensibilisation des élus et acteurs locaux, et des partenaires**, principalement en développant les moyens de communication à sa disposition (site internet, réseaux sociaux, liste de diffusion mail) et en finalisant à la sortie du confinement la valorisation et la diffusion des Actes de ses journées d'étude de septembre et novembre 2019 et d'une brochure guide pour l'action élaborée fin 2019-début 2020, à destination des élus délégués à la santé (en particulier, celles et ceux occupant leur premier mandat à l'issue des élections municipales de mars et juin 2020). Néanmoins, ESPT n'a pas organisé en 2020 de Journée nationale d'étude.

ESPT a particulièrement investi le champ de la « **participation au débat public** » par ses prises de position (communiqués de presse, tribunes, entretiens dans la presse) et sa contribution, à distance en visio ou téléconférence, à des instances de programmation et de pilotage aux échelles territoriale, régionale et nationale. L'association a aussi largement contribué à la réactivation, puis à la coordination, de la Coalition pour la prévention et la promotion de la santé, regroupant finalement 13 associations nationales réunissant élus locaux et professionnels impliqués dans des dynamiques territoriales de santé en partenariat avec les habitants et les personnes soignées et accompagnées. La Coalition s'est ainsi positionnée, dès le mois de mai et à plusieurs reprises, dans le débat public en particulier en lien avec « le jour d'après » évoqué régulièrement et l'organisation du « Ségur de la Santé ».

Notons enfin que le contexte sanitaire qui a fortement sollicité les services et leviers d'action des villes, a sans doute contribué à **relancer la mobilisation des élus au sein du réseau**. En effet, au dernier trimestre 2020, les **adhésions** (que ce soit dans le cadre d'un renouvellement pour des communes ou groupements déjà membres ou dans le cadre d'une première adhésion) apparaissent **en hausse** par rapport à 2019 (déjà 26 adhésions validées ou en cours au 20/11/2020, contre 11 au 31/12/2019), marquant l'intérêt des nouveaux élus locaux pour le fait d'appartenir à un réseau d'élus experts, portant un plaidoyer national pertinent, faisant l'interface avec les institutions, venant en appui des projets locaux (en présentiel lorsque les conditions le permettent ou bien à distance), qui diffusent des outils, des ressources et des expériences inspirantes et qui portent leur voix dans le débat public.

PROGRAMME D'ACTIVITES

L'activité associative d'« Elus, santé publique et territoires » s'organise « ordinairement » autour de 3 grands axes qui permettent à la fois de nourrir son plaidoyer national des expériences concrètes sur les territoires et des études de chercheurs, et de le diffuser, de le valoriser, de le partager le plus largement possible :

- La sensibilisation, information, formation des élus locaux et des partenaires ;
- La coopération recherche-acteurs et décideurs locaux ;
- La participation au débat public.

A cela, s'ajoute bien sûr la vie du réseau lui-même, c'est-à-dire son développement, son animation, en interne et avec ses partenaires.

En 2020, le contexte de crise sanitaire a largement limité les possibilités de mise en œuvre de ces activités, en particulier sur l'axe coopération avec la recherche.

1. INFORMATION, SENSIBILISATION, FORMATION DES ELUS LOCAUX ET DES PARTENAIRES

En lien avec le contexte sanitaire, l'impossibilité d'organiser des événements rassemblant du public, le report du second tour des élections municipales au mois de juin et celui des conseils municipaux d'installation dans les communes et leurs groupements (qui déterminent notamment les délégations des différents adjoints et adjointes et, conseillères et conseillers municipaux délégués) qui a retardé en rebond le renouvellement des instances de gouvernance d'ESPT et la définition de la programmation d'activité 2020 (notamment, date, thème et programmation de la journée nationale d'étude), l'association n'a pas pu, comme prévu initialement, organiser au deuxième semestre 2020 sa 23^{ème} Journée nationale d'étude. Celle-ci devait être l'occasion de proposer un « séminaire d'accueil et de sensibilisation » aux nouveaux élus et élus issues des élections municipales, programmées initialement en mars 2020, à « la santé dans toutes les politiques », aux enjeux des dynamiques territorialisées de santé, en particulier pour favoriser l'accès à la santé de toutes et tous et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, et à la place, au rôle des communes et de leurs groupements dans les dispositifs, instances et démarches territoriales de santé.

Cette journée d'étude, dont la pertinence demeure ainsi que le sens orienté vers l'accompagnement de la mise en action des nouvelles équipes municipales en lien avec

leurs partenaires locaux, sera organisée en 2021, lorsque les conditions sanitaires seront réunies. Elle devra s'appuyer en particulier sur les expériences des villes pendant les confinements, sur leurs capacités à mobiliser des leviers en lien avec les différents déterminants de la santé et sur les dernières études parues concernant, notamment, l'impact de la crise sanitaire sur les quartiers politiques de la ville et les inégalités sociales et territoriales de santé.

L'association n'a pas pu, non plus, contribuer comme chaque année à des formations et enseignements (notamment, le module TERRIT « Projets territoriaux de santé : de la stratégie à la mise en œuvre » de l'Université d'été en Santé publique de Besançon, coordonné par Fabrique Territoires Santé (programmé initialement début juillet 2020), ...) qui ont été annulés.

Marianne AUFFRET, 1^{ère} vice-présidente « sortante » d'ESPT, a néanmoins participé en tant qu'intervenante pleinement associée à la conception des contenus et l'organisation, à un module de formation proposé par l'EHESS (Ecoles des Hautes Etudes en Sciences Sociales) aux directeurs d'ARS, relatif aux grands enjeux de santé publique en lien avec les sciences sociales et humaines.

Marianne AUFFRET a également pu participer en présentiel puis à distance aux comités de rédaction de la Revue Rhizome, *Santé mentale et précarité*.

La revue Rhizome se veut une sorte de « cerveau collectif » pour les pratiques émergentes et novatrices. Elle constitue un outil d'échange, d'information, d'élaboration, sur le thème de la santé mentale et de la précarité, autant sur les principes d'action que sur les pratiques effectives ; elle est une activité d'animation de réseau, d'où son nom. Le projet éditorial vise à discuter des productions pratiques de santé mentale qui impliquent plus largement la communauté des citoyens. La revue est trimestrielle avec 3 bulletins format court de 20 pages et des cahiers qui accueillent, une fois par an, dans un format élargi, une thématique spécifique autour de recherches effectuées dans le cadre de l'ORSPERE-Samdarra.

Marianne AUFFRET a également contribué au jury de l'Appel à projets « Santé psychique » de la Fondation de France.

1.1. Commission santé de l'AMIF

En lien également avec le contexte sanitaire, une seule session de la commission santé de l'AMIF s'est tenue au 1er semestre 2020, le mardi 21 janvier 2020, de 14h30 à 16h30, dans les locaux de l'AMIF, « Santé et alimentation durable : déclinaisons d'une politique locale ». Une session « de reprise », au titre du programme 2020-201, a été organisée le 30 novembre 2020 de 16h à 18h, relative à la 4ème édition du Plan National Environnement Santé (PNSE 4) : « Position de la commission Santé sur le 4ème Plan National Santé Environnement (PNSE) dans le cadre de la consultation publique ».

Laurent EL GHOZI avait initié la création de cette commission, en partenariat avec les instances de gouvernance de l'AMIF et en était l'un des référents. Véronique GARNIER, maire adjointe déléguée à la santé et à la communication de la ville de Croissy-sur-Seine (78), a été désignée au sein de l'AMIF pour être co-référente de la commission santé de l'AMIF, avec Marc GIROUD, maire de Vallangoujard (95) et Ludovic TORO, maire de Coubron (93). Madame GARNIER a également été élue 1ère vice-présidente d'ESPT à l'occasion de son Assemblée générale de novembre 2020, permettant de maintenir un lien étroit entre nos deux organismes : organisation de la commission santé, prises de position publiques communes, contribution d'ESPT à l'organisation en 2021 par l'AMIF des Etats Généraux de la décentralisation qui aborderont notamment la question des compétences des communes, enjeu fort porté par ESPT en matière de santé (vers une compétence partagée collectivités locales-Etat, dans la suite des politiques locales de santé contractualisées avec l'Etat sur le modèle des ASV puis des CLS).

Les dates et thématiques retenues pour chaque séance de la commission santé le sont ainsi en partenariat étroit entre ESPT et l'AMIF. Les séances sont proposées aux élu.e.s du territoire francilien, en fonction des grands enjeux de santé publique nationaux et territoriaux : elles pourront, en particulier, explorer l'impact de la crise sur la mise en œuvre des réponses locales aux besoins de santé des populations au temps de la Covid-19 et sur la coordination entre les différents échelons territoriaux, et s'appuyer en amont sur les besoins exprimés par les nouveaux élus locaux issus des élections municipales. Ainsi, il sera proposé d'organiser, en partenariat avec l'ARS Île-de-France et en s'appuyant sur les derniers outils produits (plaquette d'information et de plaidoyer élaborée par ESPT notamment) un module spécifique de formation à destination des nouveaux élus locaux afin de faciliter leur installation et d'accompagner au mieux le début de leur mandat, dans le contexte singulier post-pandémie du Coronavirus.

1.2. Contributions, communication et intervention dans des événements locaux et nationaux

Dans le contexte de crise sanitaire, qui a engendré l'annulation ou le report de nombreux événements locaux et nationaux, l'association a poursuivi, en fonction du maintien, notamment en visioconférence et webinaire, ou de la reprogrammation de certains événements, sa mission de mise en débat public des problématiques locales et nationales de santé publique, à travers la contribution à différents événements locaux et nationaux. Les interventions portées par les membres de l'association ont concerné les domaines d'expertise développés par l'association depuis sa création et pour lesquels ses connaissances, ses compétences et son positionnement sont recherchés et reconnus par les partenaires locaux et nationaux : en particulier, santé mentale, santé et environnement, prévention et promotion de la santé, gouvernance et politique de la ville. Cet axe de travail suppose un partenariat soutenu avec les institutions et les structures et associations nationales et territoriales (notamment les Centres de Ressources Politique de la Ville (CRPV)), et une relation étroite avec les élus locaux sur les territoires pour favoriser l'émergence et/ou accompagner les démarches locales de questionnements en santé, de construction et d'évaluation de dispositifs.

Liste non exhaustive :

Au niveau national : Commission du réseau de France Assos Santé (11 mars) ; Comité de pilotage des Rencontres territoriales du CNFPT « Agir ensemble, quels enjeux ? » (3 mars) ; webinaire relatif aux inégalités sociales et territoriales et à la santé mentale, avec Fabrique Territoires Santé et le CCOMS Lille, dans le cadre de l'opération spéciale organisée du 20 novembre au 8 décembre par l'Association des Maires de France (AMF) en remplacement du Congrès des Maires ; participation aux réunions à distance de la commission santé de l'AMF.

Au niveau régional : Journée consacrée au déploiement des CLS en Île-de-France organisée par l'ARS IdF (5 février) ; Journée autour de la santé mentale organisée par l'Uriopss IdF (27 février).

Au niveau local (rencontres, réunions de sensibilisation et d'information des nouveaux élus locaux, appui à des initiatives locales) : 27 février à Taverny (Lien entre Villes en transition et santé) ; 6 novembre, de 9h30 à 11h30, webinaire organisé par le CRPV d'Essonne, Seine-et-Marne et Val-de-Marne destiné aux élus, intitulé « La santé et la santé mentale au prisme des inégalités ».

Événements reportés : Notamment, journée d'étude de Fabrique Territoires Santé (15 mai) ; à construire en partenariat avec la DGS et la DGOS, journée de sensibilisation des DG ARS sur la place des villes en santé et l'implication des élus locaux dans la fabrique territoriale de la santé, notamment dans le fonctionnement des CPTS, le développement d'une offre de soins de proximité, la cohérence des enjeux portés par les CLS et les PRS, PRSE, ...

1.3. Co-construction, valorisation et diffusion de brochures à destination des élus et acteurs locaux

Brochure « Elus locaux, la santé vous concerne ! »

Au dernier trimestre 2019, ESPT a commencé à élaborer une brochure destinée à être à la fois, un outil de sensibilisation pour les élus locaux – en particulier, celles et ceux qui exerceraient leur premier mandat à l'issue des élections municipales de mars 2020 – sur leur rôle en santé – au sein de l'équipe municipale en lien avec « la santé dans toutes les politiques » et d'une manière globale, sur leur territoire, avec les partenaires – , la place des communes dans la fabrique de la santé et la lutte contre les ISTS, les dynamiques territorialisées de santé, et un outil de communication sur les activités et les finalités de l'association, de « lobbying » auprès des élus pour les inciter à adhérer, faire réseau, et à s'impliquer dans son fonctionnement régulier.

Ainsi, un comité de rédaction composé du président d'ESPT, de sa vice-présidente, de deux administratrices et de la salariée, a commencé à se réunir en novembre 2019 afin de définir précisément les objectifs attachés à cette plaquette, d'élaborer son architecture, de lister les contenus associés (définition globale de la santé, référence aux déterminants de la santé et aux inégalités sociales et territoriales de santé, rôle de l'adjoint au maire délégué à la santé, instances, projets, démarches dans lesquels s'impliquer à l'échelle locale, territoriale et régionale, historique de l'association, finalités, modalités d'action, financeurs, partenaires, ...) et de partager l'écriture des différents items. Ce travail de rédaction et de relecture s'est poursuivi au cours du 1^{er} trimestre 2020.

La création graphique, l'impression et la diffusion en grand nombre (5000 exemplaires édités) ont été confiées à des prestataires extérieurs. Cette dernière a accompagné d'ailleurs la diffusion des Actes de la Journée nationale d'étude parisienne de septembre 2019, « Les Villes : fabriques de santé ? », représentant un outil plus synthétique et opérationnel que les Actes, ces derniers permettant d'approfondir la réflexion et de

mettre en perspective les points de vue d'élus, de chercheurs, d'associations, d'institutions.

La diffusion postale et numérique (réseaux sociaux, plaquette disponible en téléchargement gratuit sur le site d'ESPT) a été complétée par une diffusion à l'occasion de rencontres, réunions (lorsque cela a été possible) avec des villes adhérentes, des partenaires institutionnels et associatifs afin qu'ils promeuvent également cet outil de sensibilisation auprès de leurs réseaux.

1.4 Diffusion d'informations via le site internet d'ESPT et ses réseaux sociaux (linkedIn, twitter)

En 2019, l'association a finalisé la nouvelle version de son site internet (nouvelle architecture, nouveaux visuels, ...). Elle a également étendu sa présence sur les réseaux sociaux (notamment, linkedIn avec en moyenne 500 vues de ses posts et plus de 400 abonnés).

En 2020, ESPT a continué ainsi de s'appuyer sur ses outils numériques pour partager largement des initiatives, expériences portées par des villes en matière de santé et des informations nationales, études, prises de position, analyses proposées par des chercheurs en sciences sociales, épidémiologie, géographie de la santé, ...

En particulier dans le contexte d'épidémie de la COVID-19, ESPT s'est appuyée sur ses moyens de communication numérique pour le partage, la valorisation et la diffusion d'informations sur les initiatives portées par des villes, en partenariat avec les institutions et les acteurs associatifs, les professionnels de santé, du médico-social et du social, liées au confinement et à l'organisation du système de soins, de santé et d'accompagnement des personnes vulnérables. ESPT a organisé ainsi une veille documentaire et proposé de partager des contenus, des ressources à la fois pour construire la réflexion des acteurs et pour inspirer, reproduire des actions positivement évaluées sur les territoires avec la création dans le menu de son site internet d'une page « Actualités Covid-19 » dont chaque article est ensuite partagé sur LinkedIn.

2. PARTICIPATION AU DEBAT PUBLIC

Dans le cadre exceptionnel de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, l'association « Elus, santé publique et territoires » a investi particulièrement en 2020 les formes, médias, lieux et espaces de discussion (souvent numériques), instances territoriales, régionales et nationales, permettant d'interroger, d'analyser et discuter les enjeux, stratégies et modalités d'action en réponse aux besoins de santé prégnants et aux problématiques de santé publique émergentes, et de porter son plaidoyer en faveur de la reconnaissance des villes et des élus et élus locaux dans la fabrique de la santé, en particulier en lien avec la question des inégalités sociales et territoriales de santé.

En 2020, l'association « Élus, santé publique et territoires » a poursuivi sa mission de mise en débat public de la place des collectivités locales dans la fabrique de la santé, de l'enjeu essentiel des ISTS (inégalités sociales et territoriales de la santé), des déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé et des leviers d'action à la disposition des Villes, de promotion auprès des partenaires institutionnels et associatifs – à l'échelon régional et national – des dynamiques territorialisées de santé et de valorisation de l'expertise et des expériences locales dans la définition des politiques publiques.

ESPT a réalisé cet objectif global – qui comprend également un volet de plaidoyer afin de sensibiliser, argumenter, convaincre les partenaires – par sa contribution à différentes instances locales, régionales et nationales, par les sollicitations d'audition qu'elle a adressées auprès des institutions et par ses prises de position publiques, dans le cadre de communiqués de presse et d'entretiens accordés à la presse.

3.1. Les auditions et consultations parlementaires et ministérielles

En 2020, ESPT a réalisé à distance ses rendez-vous de bilan avec ses principaux partenaires financiers dans le cadre de son partenariat en tant qu'association nationale « tête de réseau », par les représentants des 2 grandes institutions qui contribuent à son financement : la Direction Générale de la Santé (DGS) et l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (l'ANCT). Ces rencontres de travail avaient pour objet de réaliser un bilan partagé des activités menées au cours de l'année d'exécution des conventions du partenariat national, de dessiner les perspectives de coopération pour l'avenir et de porter le point de vue des élus locaux engagés en santé au plus près des partenaires institutionnels de l'association.

L'association a également relancé son partenariat financier et opérationnel avec Santé publique France afin d'évoquer le renouvellement des actions mises en œuvre en commun par nos deux structures.

Dans le prolongement de la 22^{ème} Journée nationale d'étude – 5^{ème} Rencontre nationale des CLSM organisée en novembre 2019, un petit groupe de représentants de l'association a été reçu en entretien par Franck BELLIVIER, délégué ministériel à la santé mentale et la psychiatrie afin d'évoquer les grands enjeux liant santé mentale et politiques locales de santé.

3.2. La participation aux instances de programmation et de pilotage des politiques de santé

Sur invitation-sollicitation des partenaires institutionnels, et/ou dans le cadre des instances de démocratie en santé dans laquelle ses membres siègent et/ou d'interpellations spontanées et coordonnées avec ses partenaires, ESPT a participé aux groupes de travail, conférences, réunions à distance proposant de réfléchir à la conception et au déploiement des stratégies de réponses face à la crise de la Covid-19 et de construire et programmer les démarches à engager pour anticiper ou mettre en œuvre les réponses adaptées aux besoins des populations face aux conséquences en santé générées par la crise économique et sociale.

ESPT a ainsi participé aux commissions de la CRSA, Île-de-France notamment, aux réunions du groupe technique d'appui « Inégalités sociales de santé et déconfinement » piloté par l'ARS Île-de-France, au groupe de travail « Suivi sanitaire du déconfinement » piloté par la Préfecture d'Île-de-France, au groupe de travail « Santé post-crise » mobilisant les associations nationales « têtes de réseau » en santé publique piloté par l'ANCT et rédaction de propositions.

Enfin, en lien avec la Coalition pour la prévention et la promotion de la santé (*cf. ci-dessous*), ESPT a sollicité une audience auprès du cabinet du Ministre des Solidarités et de la Santé, et plus largement la contribution de plusieurs de ses membres au sein du « collège de personnalités pluridisciplinaires » puis au sein des groupes de travail qui seront installés dans le cadre du « Ségur de la Santé publique » annoncé par le Ministre Olivier Véran en conclusion de l'Acte 1 du Ségur, afin de contribuer le plus efficacement possible à ce vaste espace de réflexion et d'élaboration qui s'ouvrira fin 2020-début 2021.

En 2020, dans le prolongement des années précédentes, les élus membres de l'association ont par ailleurs siégé au sein d'instances nationales et régionales en représentation d'ESPT, en complément de leur implication au sein des dispositifs locaux, développés à l'échelle de leurs territoires (en particulier, les CLSM de leurs communes).

ESPT a ainsi été impliquée au sein de quatre type d'instances (*liste non-exhaustive*) :

- les instances nationales consultatives : Conférence Nationale de la Santé (CNS), Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), Comité stratégique du Service Public d'Information en Santé (SPIS), groupe technique d'appui organisé par Santé publique France autour de « l'avancée en âge » ;
- les instances régionales et territoriales consultatives : en particulier, Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) portée par l'ARS Île-de-France, Conseils Territoriaux de santé (notamment, du 92, du 93 et du 13) ;
- les conseils d'administration, comités de coordination ou comités scientifiques d'association nationales « têtes de réseau » partenaires : « Fabrique Territoires Santé », Collectif national des Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM), Psycom, CCOMS pour la recherche et la formation en santé mentale de Lille ; également, Conseils de surveillance des hôpitaux ;
- les jurys ou comités de sélection nationaux d'appels à projets : « Maladie psychique et vie sociale » de la Fondation de France.

3.3. Prises de position, plaidoyer national

Dans le cadre de sa mission d'information et de mise en débat public des enjeux de santé, ESPT a diffusé au cours de l'année 2020 son plaidoyer en faveur de la reconnaissance du rôle des villes dans la fabrique de la santé, en particulier de la place des élus locaux dans les enjeux de gouvernance, des leviers d'action à leur disposition pour favoriser l'accès à la santé de toutes et tous et lutter contre les ISTS.

En particulier dans le cadre du contexte sanitaire qui a sollicité l'expression d'« experts » en santé publique (y compris l'expertise expérientielle), et qui a appelé à des prises de positions argumentées, pertinentes et cohérentes notamment dans une stratégie partenariale, et nourrissant les débats sur les choix possibles et les stratégies souhaitables ou souhaitées en réponse aux besoins de santé émergents, ESPT a initié ou s'est associée à toutes initiatives permettant de valoriser et diffuser son plaidoyer

national en faveur du rôle et de la place des villes en santé, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et de porter la voix des élus locaux.

Ainsi, ESPT a contribué à la réactivation et à la coordination du travail de réflexion et d'élaboration de la **Coalition pour la prévention et la promotion de la santé**, en coopération avec d'autres acteurs associatifs de santé publique : réunions à distance, rédaction de communiqués de presse, tribunes, appel à signature, en particulier dans le cadre de l'organisation du « Ségur de la santé » initié par le gouvernement et piloté par le Ministère des Solidarités et de la Santé entre mai et juillet 2020, et du futur « Ségur de la Santé publique ».

ESPT s'est également appuyée sur le partenariat privilégié avec Fabrique Territoires Santé (notamment, parution de communiqué de presse rédigés conjointement) sur l'analyse des conséquences de la crise dans une appréhension globale de la santé, en particulier dans les territoires relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville, et sur l'implication des services, démarches territorialisées (ASV, CLS, CLSM), élus délégués à la santé dans la conception et la mise en œuvre des réponses locales à la crise (communiqués de presse, étude qualitative croisée entre services, coordinations de démarches et élus).

« Elus, santé publique et territoires » s'est aussi positionnée conjointement avec l'AMIF dans le cadre de la consultation publique close le 9 décembre 2020, relative au PNSE 4. Les deux associations ont ainsi transmis aux pilotes du plan leur analyse du texte, les insuffisances relevées et ont formulé des propositions d'ajustements. Un communiqué de presse est paru le 8 décembre pour permettre de diffuser et valoriser ce positionnement commun.

Enfin, l'association s'est exprimée à travers des entretiens et des tribunes dans la presse (La Gazette des communes, Le Courrier des Maires, Médiapart, Le Monde) de la part des élus et élus membres de l'association pour porter la voix des élus locaux au cœur du débat public, valoriser et diffuser le plaidoyer de l'association en cohérence avec l'ensemble des enjeux de santé publique mis en lumière à l'occasion de la crise et proposer des stratégies d'action alternatives adaptées.

La thématique des liens entre urbanisme et santé a également été particulièrement explorée dans le cadre du dossier ressources élaboré par Fabrique Territoires Santé, pour lequel Marianne AUFFRET a été interviewée et d'un article publié dans La Gazette Santé social.

La revue spécialisée « Hospimédia » a également relayé par un article début décembre 2020 l'élection à la présidence d'ESPT de Gilbert Hangard et le renouvellement des instances associatives.

4. VIE DU RESEAU

L'association « Élus, santé publique et territoires », réseau national d'élus locaux, a une mission d'animation de la dynamique de coopération entre ses membres, d'une part, et de mise en lien, en réseau, dans un cadre partenarial, coopératif, avec les autres acteurs associatifs (du champ de la santé, associations généralistes d'élus, d'usagers et d'accompagnants, de professionnels du soin et de la santé, ...) et institutionnels, élus, groupements de citoyens, chercheurs, ..., d'autre part. Il s'agit à la fois de fédérer les points de vue des adhérents, enrichir les réflexions partagées des connaissances et expériences produites localement, et de diffuser, valoriser les événements ou productions des partenaires, organiser, coordonner le travail en commun.

En 2020, nous avons constaté une augmentation significative du nombre des villes et groupement de villes adhérentes. Au 20 novembre 2020, l'association « Élus, santé publique & territoires » comptait ainsi 26 villes ou groupements de villes à jour de leur cotisation ou en cours d'adhésion, et toujours une trentaine de villes correspondantes ou partenaires, représentées très majoritairement par l' élu délégué à la santé.

ESPT est un réseau national d'élus locaux engagés pour le développement de la santé publique, notamment la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé et la promotion de politiques locales de santé, en particulier dans un cadre contractualisé avec l'État. Pour faciliter la dynamique de coopération (à l'intérieur de l'association: entre ses membres pour l'échange de questionnements, analyses, expériences positivement évaluées; vers l'extérieur: avec les partenaires institutionnels, associatifs, professionnels, collectifs d'usagers et d'aidants, pour le partage de diagnostics et propositions autour des problématiques, démarches et enjeux nationaux, territoriaux, locaux), il s'est agi en 2020, dans le contexte contraint de crise sanitaire et de renouvellement des instances de gouvernance de l'association, de redéfinir avec ses nouvelles instances la stratégie d'organisation, de communication et de développement d'ESPT pour mieux associer l'ensemble de ses membres à son fonctionnement régulier et à l'élaboration de la programmation annuelle de ses activités (notamment, développer de nouveaux outils de partage et de communication).

- En interne : organiser le renouvellement des instances de gouvernance et de la programmation associative, assurer le « passage de témoin » et la continuité des finalités de l'association, favoriser la structuration thématique et géographique de l'association

Suite aux élections municipales du 1^{er} semestre 2020, la composition des instances de l'association (Conseil d'administration, bureau, présidence) a été très largement renouvelée, une grande majorité de ses membres actifs (président, vice-présidente, au moins 4 administrateurs sur 7) ne sollicitant pas un nouveau mandat local. Ainsi, pendant une période de transition précédant l'Assemblée Générale 2020 de l'association, nous avons réuni un premier groupe de nouveaux élus locaux sensibilisés et prêts à s'engager dans sa gouvernance, la promotion de son développement auprès des autres nouveaux élus issus des urnes et la poursuite de ses activités.

L'Assemblée Générale de l'association programmée finalement le 20 novembre 2020, a élu son nouveau Président, Monsieur Gilbert HANGARD, maire adjoint d'Albi, et les nouveaux membres de son Conseil d'administration et de son bureau :

- Gilbert HANGARD, Président
- Véronique GARNIER, 1^{ère} vice-présidente
- Alexandra FOURCADE vice-présidente
- Danielle VALERO, vice-présidente
- Francis BRUNELLE, vice-Président
- Didier DEBORD trésorier

Laurent ELGHOZI, Président d'honneur et Marianne AUFFRET, 1^{ère} vice-présidente d'honneur sont invités permanents aux réunions du bureau d'ESPT.

L'association a également animé – à distance, par la diffusion d'expertises, les contacts réguliers par mails et téléphone, la diffusion d'outils et de ressources notamment produites par ESPT les liens « de connaissance » ou « de proximité politique » entre élus et élus sur un même territoire, la dynamique d'« aller vers » les nouveaux élus et élues de la part de la chargée de mission – la coopération entre les adhérents (renouvelant leur adhésion et nouvelles villes adhérentes) et avec les partenaires de l'association ESPT.

L'enjeu de « développement du réseau » pour faire connaître ESPT, ses activités, son plaidoyer et inviter les nouveaux élus et élues à rejoindre le réseau et apporter leur contribution à son fonctionnement – s'est illustré en particulier auprès des collectivités locales des territoires ruraux et des villes comportant des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville, présentant des enjeux forts liés aux

inégalités de santé, aux disparités d'accès aux droits, aux soins et à la santé, exacerbées avec la crise (notamment, communes du 93, Stains, Grigny par exemple).

Il s'est également agi de soutenir et accompagner méthodologiquement, à distance ou en présentiel lorsque cela était possible, les démarches initiées localement par les nouveaux élus issus des élections municipales, en partenariat avec les ressources et acteurs de leur territoire et les autres associations « têtes de réseau » (notamment, évaluation et préparation des nouvelles générations de CLS, installation ou dynamisation de CLSM, démarche de santé dans toutes les politiques, ...).

Au dernier trimestre 2020, suite à la tenue de l'Assemblée Générale 2020 et au renouvellement de ses instances de gouvernance, l'association s'est attachée à renforcer sa stratégie de développement pour poursuivre la structuration du réseau aux niveaux territorial et thématique : désigner et accompagner des élus « référents territoriaux » chargés d'animer des groupes locaux d'appui, de ressources et d'échanges, des élus « référents thématiques » chargés d'animer les débats au sein de l'association, avec l'appui d'experts, en cohérence avec ses domaines d'expertise et des élus « référents partenariaux » chargés d'animer les relations avec les partenaires associatifs et institutionnels.

Cette démarche vise à mieux animer la démarche de sensibilisation-formation des élus locaux en cohérence avec les campagnes d'informations et les démarches de concertation élaborées aux niveaux national et régional, et de mieux garantir la remontée des problématiques identifiées et des enjeux analysés à l'échelon local pour construire un plaidoyer national.

- En externe : Consolidation et développement des partenariats institutionnels et associatifs, en particulier vers les associations d'élus non spécialisés en santé :

Cette stratégie s'est illustrée ainsi :

- Développement de l'« aller vers » les collectivités locales et les nouveaux élus et élues, se traduisant notamment par une tendance à la hausse du nombre des adhésions à l'association ;
- Aller davantage vers et coopérer avec les collectivités, notamment des territoires ruraux, et les associations identifiées regroupant des élus locaux (Association des Maires de France, Association des Petites Villes de France, Assemblée des Communautés de France, France urbaine, Villes & Banlieues...);
- Conforter et poursuivre les partenariats associatifs, en particulier avec Fabrique Territoires Santé et le Réseau français des Villes-Santé de l'OMS et l'ensemble des

associations impliquées dans la Coalition pour la prévention et la promotion de la santé (l'Institut Renaudot (santé communautaire), le Centre Collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS), le Réseau Environnement Santé (RES), la Société Française de Santé Publique (SFSP), la Fédération Nationale pour la promotions et l'Education à la santé (FNES), France Assos Santé ...

- Développer les contacts et les partenariats opérationnels avec les Centres de Ressources Politique de la Ville, les Instances régionales en éducation et promotion de la santé (Ireps), CRES et autres relais locaux ou nationaux ; continuer le développement des actions (diffusion et relais d'informations, interventions dans des formations).

- Conforter et poursuivre les partenariats avec : Santé publique France, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), l'EHESP, ... à travers notamment la poursuite du partenariat financier et opérationnel pour l'élaboration, la valorisation et la diffusion de brochures avec Santé publique France, la contribution à distance d'ESPT au comité de pilotage des Rencontres territoriales du CNFPT...

Zoom sur les partenariats chercheurs-élus et acteurs locaux : partenariat avec les équipes pédagogiques des Universités Paris Nanterre et Paris Est Créteil, et le tiers secteur de la recherche:

Ce partenariat comporte 3 volets.

1. Le partenariat avec les Universités Paris Nanterre et Paris Est Créteil (1): La géographie de la santé dans les villes

Ce partenariat permet la promotion de l'observation locale à partir de travaux éclairant des liens qui existent localement entre santé et territoire. Il illustre également l'engagement d'« Élus, Santé Publique & Territoires » en faveur du développement des coopérations entre chercheurs et élus et acteurs locaux, du partage de connaissances et la réflexion de l'association autour de la problématique complexe de la prise de décision publique locale et des mécanismes qui la sous-tendent, notamment l'opportunité d'éclairer cette prise de décision par les résultats de la recherche en sciences sociales.

Ce projet repose sur un partenariat étroit et ancien entre ESPT et le laboratoire de recherche Ladyss porté par l'équipe d'enseignants chercheurs du Master « Territoires, villes, santé » de géographie de la santé de l'Université Paris Nanterre. L'ambition de cette

collaboration est de développer d'autres partenariats entre les collectivités locales, les institutions de santé publique ou de développement territorial et les chercheurs autour de la question des inégalités sociales et territoriales de santé, avec la volonté partagée de contribuer ainsi au développement d'un dialogue et d'un enrichissement mutuel entre le monde de la recherche et celui de l'action publique.

Cette coopération s'illustre, depuis 12 ans, par l'organisation de séminaires semi-publics qui consistent en une restitution des travaux des étudiants du master, à l'université ou dans une mairie volontaire, ouvrant sur des échanges et le partage de réflexions liés aux thèmes explorés par les étudiants sur leurs lieux de stage, avec les représentants présents de villes, d'instances nationales et régionales (ANCT, Santé publique France, DGS, DRJSCS...) et des chercheurs universitaires.

Il s'agira ainsi, en particulier, de programmer avec les équipes universitaires **l'Organisation en 2021 de la 13^{ème} journée « Villes et santé : co-produire et partager les connaissances pour agir sur les inégalités de santé ».**

2. Le partenariat avec l'Université Paris Nanterre (2): la plateforme Géodépistage

La **plateforme Géodépistage** réunit, depuis 2011, l'ensemble des acteurs impliqués en Île-de-France sur le dépistage organisé des cancers : assurance maladie, ARS Île-de-France, structures de gestion en charge du dépistage dans les départements, élus locaux et chercheurs.

Ses travaux, alliant une approche quantitative (recueil de données statistiques et productions cartographiques) à un travail de terrain (observation de la ville et entretiens auprès des acteurs locaux), permettent d'interroger les disparités infra-communales du recours aux dépistages des cancers à la lueur du profil socio-économique des quartiers, de la morphologie urbaine, de la répartition de l'offre de soins et des trajectoires de recours au dépistage, de l'implication des acteurs locaux et plus largement de la politique de la ville.

En 2017 et 2018, un projet conséquent avait été mené sur le dépistage organisé du cancer du sein (DOCS), avec la parution et la diffusion d'une brochure guide pour l'action à destination des élus et acteurs locaux pour promouvoir le DOCS et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de recours au dépistage.

Après plusieurs mois de « mise en sommeil » de l'activité de la plateforme Géodépistage, en lien avec une surcharge de travail et une réorganisation fonctionnelle du côté des universitaires, le projet partenarial a été relancé en 2019 autour de l'enjeu des inégalités

d'accès au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus (DOCCU). Il a concerné également la refonte des supports de communication de la plateforme (en particulier, son blog) afin de développer une nouvelle stratégie de diffusion, valorisation, communication de ses outils et favoriser ainsi l'appropriation par les acteurs locaux des résultats produits par les travaux menés.

2 réunions (le 31 janvier et le 9 juillet 2019, à l'Université Paris Nanterre) ont ainsi permis d'élaborer la démarche de travail, le Centre Départemental de dépistage du 94 (l'ADOC 94) portant l'expérimentation au niveau de la région Île-de-France autour de la mise en œuvre et de l'évaluation du DOCCU. A noter que l'activité de la plateforme s'inscrit désormais dans un contexte renouvelé avec la réorganisation des dépistages organisés des cancers au niveau régional via la création du Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC).

Ce projet autour des disparités d'accès au dépistage du col de l'utérus sur toute l'Île-de-France, a fait l'objet d'une subvention de 30 000 euros attribuée à la Plateforme par l'ARS Île-de-France, permettant le recrutement programmé en octobre 2019 pour une durée de 9 ou 10 mois d'un ingénieur d'étude statisticien ou épidémiologiste, au sein de l'équipe universitaire. Un comité de suivi regroupant les enseignants chercheurs du laboratoire de géographie de la santé de l'Université de Nanterre (Ladyss), la sociologue chargée du projet au sein de l'ADOC 94 et un représentant de l'ARS Île-de-France sera chargé du suivi scientifique du projet.

[3. Le partenariat avec la plateforme ALLISS \(Alliance Sciences Société\)](#)

La plateforme ALLISS avait engagé en novembre 2016, avec le soutien du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, en collaboration avec l'Office Parlementaire d'Évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPEST), un processus de préparation puis, à partir de mars 2017, de promotion et de diffusion d'un « *Livre Blanc Enseignement Supérieur Recherche* ».

ESPT avait été associée à la démarche, dès les travaux préalables en 2016, défendant un point de vue fort concernant la visée politique de l'acte de recherche, les rapports à nouer entre recherche, décision publique et maîtrise citoyenne, et la nécessité de documenter la décision publique. Le partenariat de l'association avec l'Université Paris Nanterre et son expérience dans le cadre de la mission de recherche menée en coopération avec Santé publique France, relative à la sensibilisation des élus locaux aux travaux de la recherche, avaient par ailleurs été cités en exemple dans le Livre Blanc pour le travail de production partagée de connaissances et du rapprochement promu entre chercheurs universitaires et élus locaux.

Dans le prolongement de cette collaboration initiée en 2016, la plateforme ALLISS a à nouveau sollicitée ESPT en 2018 pour participer à un groupe de travail *ad hoc* « ORRCH – Risques chroniques : expérimenter l'orientation pluraliste de la recherche ». La difficulté à mobiliser la ou le même élu sur plusieurs journées de séminaires (condition posée par ALLISS) n'a malheureusement pas permis à l'association d'investir pleinement la démarche de travail. ESPT est néanmoins restée partenaire du processus, en 2019, contribuant à un espace de travail partagé sur le web et suivant à distance les différentes productions du groupe.